

- a) Vers le milieu de 1979.
- b) L'E.N.L. prévoit la tenue d'audiences publiques sur les conclusions de ces études.

LES SERVICES POSTAUX À FREDERICTON (N.-B.)

Question n° 723—M. Howie:

Le ministère des Postes accroîtra-t-il ses services postaux dans la région de Fredericton (N.-B.) en y établissant, par exemple, des comptoirs postaux ou des bureaux auxiliaires?

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):

Les Postes étudient présentement la possibilité d'ouvrir un nouveau bureau auxiliaire sur le mail de Fredericton. A part ce bureau, elles n'envisagent pas d'établir d'autres comptoirs postaux ou bureaux auxiliaires dans la région de Fredericton.

LES PROGRAMMES D'ACHAT DU MAS

Question n° 1236—M. Beatty:

1. Classe-t-on les renseignements sur les programmes d'achat du ministère des Approvisionnement et Services selon les circonscriptions?

2. En 1978, combien le Ministère a-t-il consacré, dans chaque circonscription, à l'achat d'approvisionnements?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnement et Services):

1. Les renseignements sur les achats du MAS ne sont pas classés par circonscription électorale.

2. On peut toutefois obtenir les renseignements par circonscription au moyen du système de renvois par codes postaux fourni par les Postes. Par cette méthode les renseignements demandés seraient disponibles le 1^{er} avril 1979.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—LE RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS AU «FEUILLETON»

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire a fait merveille hier; il répondait à six questions, ce qui est incroyable. Aujourd'hui ce nombre tombe à trois. A ce rythme, il faudrait siéger encore deux ans pour que toutes les questions inscrites au *Feuilleton* reçoivent leurs réponses.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 mars, de la motion de M. Gillespie (au nom du ministre des Finan-

Taxe d'accise

ces): Que le bill C-38, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le bill C-38, qui vise à modifier la taxe d'accise du Canada. Il me semble cependant que le gouvernement a un peu tardé à commencer l'étude de ce bill. Le gouvernement libéral s'est toujours vanté de bien administrer l'économie et les travaux de la Chambre. Pourtant, l'exposé budgétaire dont découle ce bill a été présenté le 16 novembre. Nous sommes maintenant le 23 mars et nous venons à peine de commencer le débat sur le bill. Cela veut dire que quatre mois se sont écoulés entre la présentation du bill et le débat. Le gouvernement n'a donc pas à se vanter de la façon dont il dirige les travaux de la Chambre. Il semble surtout se glorifier de ses échecs. Je pense que les habitants du Canada sont en train de s'en rendre compte.

Le bill C-38 a trois objectifs principaux. Il modifie, en jargon compliqué, la taxe sur le transport aérien, la taxe sur l'essence et la taxe de vente. J'aimerais commenter quelques-unes des modifications proposées par le gouvernement.

Le ministre des Transports (M. Lang) a beaucoup insisté à la Chambre, et ce en termes élogieux, sur sa politique de paiement par l'usager. Le bill à l'étude fait passer la taxe sur le transport aérien de \$8 à \$15. Cela veut dire une augmentation de près de 100 p. 100. Il me semble que le gouvernement a encore une fois fait preuve d'incurie. Non seulement a-t-il construit des installations superflues à certains aéroports, mais il a aussi dépensé beaucoup plus d'argent que prévu au départ pour la construction de ces aéroports. D'autres députés et moi-même avons déjà parlé des frais excédentaires à l'aéroport de Calgary et à Mirabel. Les frais prévus pour la construction de l'aéroport international de Calgary sont passés de 57 millions de dollars à 127 millions de dollars. C'est plus que le double du montant prévu à l'origine.

Voici ce que dit le vérificateur général à cet égard à la page 555 de son rapport:

Les transporteurs aériens ont exprimé de graves réserves quant à la nécessité immédiate d'une nouvelle aérogare et se sont inquiétés du coût de telles installations.

C'est bien beau d'avoir une politique de paiement par l'usager, mais il ne faut pas que les usagers deviennent les prisonniers de la politique du gouvernement. Il n'y aurait pas vraiment de problème si les usagers pouvaient choisir entre ce mode de transport et un autre. Dans ce cas, je comprendrais la logique de la politique de paiement par l'usager du ministre du Transport. Par ailleurs, dans un pays comme le nôtre où le transport aérien devient de plus en plus important et peut-être même obligatoire si les Canadiens veulent visiter leur pays ou doivent voyager par affaires, le gouvernement rend les citoyens prisonniers d'un régime d'imposition dont ils ne peuvent pas se débarrasser en construisant des installations dont les lignes aériennes n'ont jamais voulu et pour lesquelles ceux qui voyagent en avion doivent payer à cause de la politique du ministre des Transports. Si les gens avaient le choix entre plusieurs modes de transport, ce serait différent, mais ce n'est pas le cas pour bon nombre de Canadiens.